L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 28 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Josephine.
29sept—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.280.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci-après désignée, à savoir:

Au local No 241 rue Soniat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1,5,6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.174.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 603—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Ringrose, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22.271.—Division B. Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1,5.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21.828—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelena Faecher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22.272. Division A.—Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
26oct—26.30—1nov

Succession de Charles Spencer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21.845—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de Otto Frederick Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22.273—Division A—Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Theisman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
21—oct 21 26 30

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner gardien [illegible] George Roehrig [illegible] pour la Paroisse d'Orléans. No 22.2[illegible]6 [illegible] Turner, de Cook County, [illegible] propriété du mineur, [illegible] Roehrig, a fait application dans cette cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1887.
26 oct—1 fpar sem pendant 30 jrs

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Josephine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16.499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Josephine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—1.15 20.27—nov 3.12.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Fell vs L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 13.306—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au local, rue Gravier, près de la rue Camp, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir: Une vitrine, et à mon entrepôt, 157 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, (1) un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 oct—18 23 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22.252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
18 oct—au 19 nov Député greffier.

Louis Hamer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20.741—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jules A. A. Rousseau, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 oct—22 26 30

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits sont reconnus par les tribunaux [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples,

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton :

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotleib Bubeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 58 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et forme l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme épicerie, magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi, une maison en bois traversant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la ville de Carrollton, 7me District de cette ville, dans l'îlet No 140, anciennement No 14 "A", borné par les rues Mary, Levée, Quatrième et Monroe, formant l'encoignure des rues Mary et Levée, et mesurant 113 pieds de face à la rue Levée, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté supérieur et 125 sur le côté intérieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.

Les améliorations comprennent:
1° Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cuve, etc.
2° Un grand entrepôt en bois.
3° Une maison-cottage en bois à deux étages, avec 2 chambres, une écurie, cuve, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième—Deux maisons-cottages.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 141, anciennement il C, borné par les rues Mary, Jackson, Levée et Quatrième, désignés comme les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 130 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.

Les améliorations comprennent deux résidences cottages en bois ayant chacune 3 chambres, cuve, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci dessus.

4° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignés comme les Nos 3, 4 et 5 lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double et un simple ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture.

5° **Une partie de cinq certains terrains** avec tous les droits, passages et privilèges situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans le carré de l'îlet 15, B, ancien plan de Carrollton, maintenant carré No 1, borné par les rues Levée, Mary, Upper Line et la rivière Mississipi maintenant comme batture, et désignés comme les terrains Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent ensemble 171 pieds et 3 pouces de façade rue Upper Line, 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No. 12, et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° **Cinq certains terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson de cet Etat, juste au dessus de la ville de Carrollton, rive gauche, étant une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, situés à environ 11 arpents de la rivière Mississipi et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25 lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin en commun conduisant à la rivière Mississipi, au bayou de la Metairie, sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds de forme irrégulière. Il y a sur la terre, cultivée comme jardin aux légumes et donnant un revenu mensuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en un endroit récemment divisé en carrés et en lots, et connue comme Nouveau Carrollton paroisse Jefferson. Les dits terrains formant le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 4, et mesurent 60 pieds de façade rue Dakin, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Garrick.

Le tout d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jas. G. Baumann, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Bijouterie, Esquifs, Pirogues, Chaînes, Cordes, Cabestans, Brouettes, Outils et autres ustensiles et effets mobiliers.

Succession de Gotleib Bubeck, décédé.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 novembre 1887, à 10.30 heures A. M., au local coin des rues Levée et Mary, Carrollton, 7me district, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 octobre 1887, Dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de **meubles de maison** et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 oct—23 26 30 à la date

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 9; aussi, le quart sud-est du quart de section sud-ouest 30, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, connue comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25,29—5,12,19,26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Benjamin S. Ames.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, — Dossier No 19,863.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, daté le 17 octobre 1887, Dossier 19,863, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

Tous les droits, titres et intérêt de ladite succession de Benjamin S. Ames, dans des certaines actions du fonds capital du Louisiana Branch Pilots Association, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.

Conditions—Comptant.
19 oct—19 21 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Benrap.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — Warren Homes, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville, cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Hamet et Adams, le dit carré d'îlet a été en partie mangé par le fleuve Mississipi du côté de la rue Adams.

Conditions—Comptant, 90 0/0 dépôt pour sécurité la vente.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur et [illegible] taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koen.

No 22,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., G. G. Friedrichs, encanteur,—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Masant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans, dossier No. 21 799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 septembre 1887, Dossier No 21 799 dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre, à l'encan, il sera vendu:

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, bornés par les rues Gasquet (ci-devant Jackson), Liberté (ci-devant Treme), Commune et Marais, désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six, et une partie du terrain neuf. Les dits trois terrains mesurent ensemble 72 pieds de façade, rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre, avec corridor au centre et portant le No 40 de la rue Liberté.

2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Philips, Soraparu, Chippewa et St Thomas désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Philips, et forme le coin des rues Philips et Chippewa.

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.

Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.

3° Une partie de valeur d'un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Josephine et Annonciation désigné par la lettre A. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, en pied américain, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est un morceau du terrain premièrement désigné par le No 1 du carré No 10, sur un plan de la banlieue Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.

4° Un morceau de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, plus ou moins, et, au pied américain 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces (plus ou moins). Le dit morceau de terre est la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1/2 rue de l'Annonciation.

5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, désigné par le No 21, le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence à double corps de logis. Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No 23. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les lots Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.

Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.

8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:

Le lot No. 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 112 pieds 8 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.

9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.

Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots connus aux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

10° Six lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julie, Girod et Bassin, désignés comme les lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 8 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.

Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patton, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 oct—8 15 22 29—5 nov

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur. Bureau, 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à deux ordres rendus et signés le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite Cour, et l'autre rendu et signé le 28ème jour de septembre 1887 par le dit Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent sur un congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:

Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale désignés par les Nos 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le lot No 9 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces 6 lignes sur l'autre côté et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc., la bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet et connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.

Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 226 borné par les rues St Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, sous voyer, au mois d'avril 1880 déposé en l'étude de Gilbert G. Gomila, notaire, le 20 avril 1880 lequel lot forme le coin des rues St Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St. Philippe sur 56 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, conçue comme magasin et résidence, galerie, envers, chambres, cabinet, lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc. et connu par le numéro municipal coin St Philippe et Derbigny.

3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tonti, Miro et Rocheblave désigné par le No 38 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 87 pieds 5 pouces 1 1/2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot ou portion de lot de terre est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No 12, sur le plan dressé par L. A. Pilié, arpenteur le 25 mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, avec façade en briques, toit en ardoises. Il y a un vestibule, quatre deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, paliers, office, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne etc. Le lot est désigné par le numéro municipal 137, rue Dumaine.

4. Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terrain vacante, savoir:

1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mentionné dans la dite esquisse et composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St Philippe et Dumaine, 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.

2° Une autre portion de terre dans le dit îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, et séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

3° Une autre portion de terre, dans le dit îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 0 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la environ 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine de la 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St Philippe, de 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de la 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar, barrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc. et désigné par le No municipal 376 rue St Philippe.

5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot A, et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 170 et 171 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.

6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10 d'après un plan tiré par J. St Ouis, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 3 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.

Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 6 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.

7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci-dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 7 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises, ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citerne de chaque côté, et entrée de côté et cour pavée et connue par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.

8° Un autre lot de terre dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 32 pieds 11 pouces 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Coussirat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.

Les améliorations consistent en un joli cottage à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises; la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc.; elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.

9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'îlet No 501, borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Rempart mesurant 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le 5 mars, 1885 et annexé à un acte d'achat du dit Charles Stiegler et ses améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, portique de la rue, de grands salons, 6 belles chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois, chambres pour les provisions, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, etc., connu sous les numéros municipaux 345 et 345 1/2 rue Bourgogne.

10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 501, borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Marpérame, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 143 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 22 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique entrée de côté pavé, &c., connue par le No. municipal, 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house), une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

1° Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette, faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859, et déposé comme plan No 308 au bureau de T. Guyol, notaire; le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poëte ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve.

2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le dit lot de terre a été acquis par le décédé de Mme F. Stewart, d'après un acte passé devant J. R. Légier, notaire, le 17 septembre 1881.

Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cabinets, hangars pour le bois et laver, cours carrelées, deux citernes, lieux d'aisance, etc., et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.

Les améliorations sur le lot du fond, ou portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres finies, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et connue par le No 49 rue Washington.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer et déposés au bureau de John R. Légier, notaire public, 38 rue Royale.

Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque, avec lien de vendeur, pour les billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final des billets et la police ou les polices d'assurance transférée à la dite succession ou tout autre ou autres détenteurs des dits billets; l'acquéreur paiera 5 pour cent frais d'avocat sur le montant de procédures.

L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 38 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Matériaux pour constructions, Outils, etc., etc.

Succession de John Mc Vittie.

No 22,125—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—LUNDI, 31 octobre 1887, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la rue Claiborne, entre St Louis et Promenade Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de la dite succession:

Un grand assortiment de matériaux de choix pour construction, outils, etc., tels que: persiennes, fenêtres, boiseries, bois de charpente, leviers, barres de fer, pinces, outils, moules, brouettes, échelles, pompes, briques ardoises, pavés, bois imprimé, ficelles, écrous, chevilles et beaucoup d'autres outils non, dont le dénombrement serait trop long.

Conditions—Comptant.
19 oct—22,27,31 oct

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,

COIN DES RUES

CAMP ET SOUTH,

FAISANT FACE

Au Square Lafayette,

A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir—

Ce grand Hôtel bien connu, comme **"Le Florence House",** situé coin des rues **Camp et South,** faisant face au **Square Lafayette,** dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Ste-Marie** ou **Church.** Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse, bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'aile est à quatre étages et verandahs aux trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, en dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegrift vs leurs créanciers—No 22,264—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegrift, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegrift domiciliés en cette paroisse et se composant de Isaac B. Morin, époux de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegrift Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branck K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—21 au 19 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.
Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre,** entre **White et Broad.**

No 109 rue **Claiborne,** entre **St-Louis et Promenade Carondelet.**

Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet,** avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet,** deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne,** occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet.**

No 489 rue **Ste Anne,** entre **Dorgenois et Rocheblave.**
Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson,** entre **Columbus et Kerlerec,** un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 octobre 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 143, bornée par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9 d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John William, son, exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 104, page 434; ils l'avaient eux-mêmes achetée de la succession de William Chase, jr., par acte de F. Grima, ancien notaire, en date du 22 mai 1867, enregistré dans le livre 93, page 229.

Les améliorations comprennent une belle maison de résidence pour famille en briques, à deux étages, ornée d'une verandah en fer et d'une grille en fer sur la devanture. Il y a dans la bâtisse principale un salon, une salle à manger et trois chambres au rez-de-chaussée, 4 chambres à l'étage supérieur et un grand corridor à chaque étage. Aussi, une cuisine en briques à deux étages qui y est contiguë contenant 2 chambres en bas et 3 chambres au premier étage, cabinet d'aisance aux deux étages, une bâtisse en bois, dans la cour, ayant 2 chambres, gaz partout, hydrant, cour carrelée en partie, beau jardin sur le côté, etc. Cette propriété est vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1888, à raison de $80 par an payable en billets du locataire par trimestre.

2. **Un certain terrain** situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet No 137 borné par les rues Palmyre, Gasquet (ci devant Jackson), Roman et Derbigny, désigné par le No 25 du carré No 21 sur un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. L. McKay, ancien notaire lequel terrain mesure plus ou moins 27 pieds de façade rue Palmyre, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John McVittie de Thomas McBurney par acte passé par devant C. Doriocourt, notaire, en date du 28 février 1857, enregistré dans le livre 72, à la page 608.

Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 2 chambres, 2 cabinets, dans la cuisine le tout couvert en ardoises, 3 auvents, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 605, borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad (anciennement allée Jane), désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet D sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 10 janvier 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte de Edouard Barnett, ex-notaire, daté le 28 mars 1867 et à un acte daté le 20 avril 1870, pardevant W. J. Castell, ex-notaire.—Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, d'après le dit plan, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White étant la même propriété achetée par John McVittie à son encan du shérif qu'il eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. W. H. Walters et George Cronan No 33,057 de l'ex Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans ainsi qu'il en appert par l'acte du shérif daté le 4 septembre 1875 enregistré au bureau du greffier dans le livre de actes G fol. 279 à 281 et enregistré au bureau des aliénations livre 103, fol. 954, et que George Cronan avait achetée de Paul Surgi, d'après un acte de W. J. Castell, ex-notaire, daté le 6 juin 1872, enregistré dans le livre 100, fol. 450.

4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 312, borné par la rue Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis, désigné par le No 7 de l'îlet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1840, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces 5 lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 100 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de W. Cohn, ex-notaire, daté le 30 septembre 1880 enregistré dans le livre N, 112 fol. 789.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie aux deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.

5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis, désigné par le No 8 de l'îlet No. 45 d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas McCay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une partie du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Dolbear, d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations, livre 100, folio 568.

b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme lot No 1 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusèbe Bouny; lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno. McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 10 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.

c. **Trois lots de terre,** situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin daté le 17 janvier 1840, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire. Le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gierson, d'après un acte par A. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 55, folio 605.

d. **Un lot de terre** dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds, le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No. 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al., d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.

Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 130 **Promenade Carondelet,** ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet,** et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.

6. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 223, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 27 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.

7. **Un certain terrain vague,** situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 630, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Lesleyere, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.

8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Gironx, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de Jos. Pilié, comme suit:

Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite intérieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.

Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur: le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.

Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 159 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8; 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1, et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second, quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non-aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

Magasin et Maisons de Résidence de valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Connand.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19.735.

Ernest F. Cherbonnier et al.

—VS—

Camille B. Cherbonnier et al.

No 19.735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Commercial Place,** en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Baronne, 31 pieds 6 pouces de large au fond, sur une profondeur de 120 pieds et de face sur la rue de Félicité de 120 pieds 4 pouces du côté opposé.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité convenable pour magasin; une autre bâtisse de résidence ayant 5 chambres, enfin une troisième bâtisse adjacente, ayant 8 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., compris dans la propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde convertie en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez-de-chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinets dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine en bois à deux étages convertie en ardoises attenant au corps de logis principal, avant 4 chambres, cuves, waterworks, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une maison, couverte en ardoises, avec quatre chambres, galerie et cabinet dans le corps principal, une cuisine à deux étages, avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, en un crédit de un an et doit être représenté par des billets d'acquéreur garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance non aliénation et honoraire d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant saisi et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
8 oct—8, 15, 22, 29—nov 5, 12.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantées des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Fischer,

No. 22,116—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Louisa et Clouet, mesurant en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No neuf et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les améliorations sont désignées par le No 775 de la rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'ombrage, avec une grande variété d'arbres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.

Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 31 octobre 1887, il sera vendu, à midi précis, à l'encoignure des rues Broad et St-Bernard—

La vacherie de N. Macstri se composant de—12 vaches laitières, 3 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie. Aussi—7 cochons et un lot de volailles et oies.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
27 oct—

Propriétés de valeur dans le Second District, dans le carré de la ville.

L'encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Jolie résidence à étage rue Bourbon, No 191.

Résidence à étage rue Claiborne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 29 octobre 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74—

Les propriétés suivantes, vendues pour ce qu'elles rapporteront:

1° Un lot de terre formant encoignure des rues Bourbon et Dumaine, mesurant 49 pieds de face à la rue Dumaine sur 40 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, une bâtisse en bois, converte en ardoises, louée $12 par mois.

2° Un lot de terre mesurant 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur entre les rues Dumaine et Ste Anne. Ensemble une jolie résidence en briques à étage ayant plusieurs chambres. Une autre bâtisse en briques attenant à la maison ayant aussi plusieurs chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc. Louée $30 par mois.

3° Un autre lot de terre situé rue Claiborne entre les rues Dumaine et Ste Anne borné par Robertson, mesurant 63 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne, 34 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue St- Anne et 31 pieds 5 pouces du côté de la rue Dumaine.

Ensemble une bâtisse à étage couverte en ardoises, ayant 4 chambres avec balcon sur la façade, une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc.—Louée $12 par mois.

Le tout d'après plans exposés à la Bourse.

Titres parfaits.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
23 oct—23 27 28 29

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais,

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavaliero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Dejan notaire No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. L'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, et les clauses d'assurance de la police et la taxe de non-aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coste.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6 912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente portera toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,5,15,22,29—Nov 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adelaïde Rohdera.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,969.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 48 qui est borné par les rues Donnet, Claiborne Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. E. McCay, ancien notaire en cette ville.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Donnet, désignés par les Nos. 8 et 9 dans l'îlet No 277 et mesurant, chacun, 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds; le lot 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 159, qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2,8,15,22,27—nov 5

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie, vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet—MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apolline) Valence et Cadix, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,232—Edward Lilienthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'un syndic soit nommé; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—21 au 16 nov

[illegible]